

VersaillesGrandParc

les guides de la communauté d'agglomération de VersaillesGrandParc

Bailly • Bièvres • Bois d'Arcy • Bougival • Buc • Châteaufort • Fontenay-le-Fleury • Jouy-en-Josas • La Celle Saint-Cloud • Le Chesnay
Les Loges-en-Josas • Noisy-le-Roi • Rennemoulin • Rocquencourt • Saint-Cyr-l'École • Toussus-le-Noble • Versailles • Viroflay

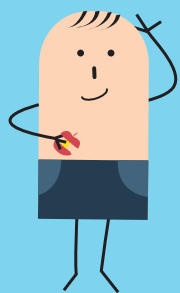


GUIDE COMPOSTAGE PARTAGÉ EN RÉSIDENCE

Environnement



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération



LE COMPOSTAGE EN QUELQUES MOTS

Le compostage est un processus naturel qui permet de recycler et de valoriser les matières organiques du jardin et de la cuisine. Il faut savoir que 30% des ordures ménagères sont compostables.

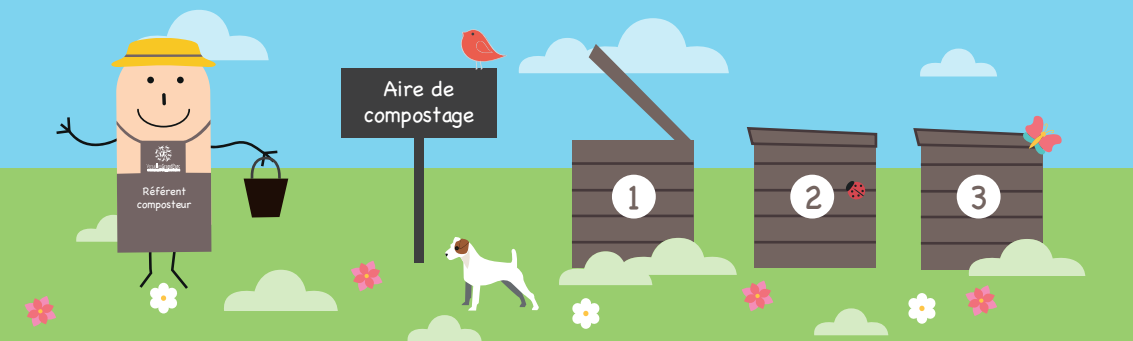
Comment fonctionne un site de compostage collectif ?

Chaque foyer volontaire dispose d'un bio-seau fourni par Versailles Grand Parc. Il permet de stocker les bio-déchets* chez soi quelques jours. Chaque résident est accompagné et guidé par des référents.

Les intérêts du compostage

- réduire de 30 % le volume de ses déchets,
- contribuer à la préservation de l'environnement,
- obtenir un fertilisant de qualité pour ses jardinières privatives et parterres collectifs
- créer du lien social entre résidents.

LE FONCTIONNEMENT D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE



Une aire (30 m² environ) est composée de trois composteurs ayant chacun un rôle spécifique :

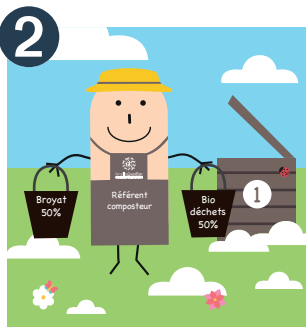
- 1 **Bac d'apports** : Il s'agit du composteur dans lequel est vidé régulièrement le contenu des bio-seaux.
- 2 **Bac de maturation** : Vide au démarrage, ce bac est rempli avec le contenu du bac d'apports lorsque ce dernier est plein. Il permet de faire mûrir le compost pendant quelques mois. Il ne faut rien y déposer. Les référents surveillent dès qu'il est prêt à l'emploi.
- 3 **Bac de matière sèche** : Ce bac est une réserve où sont stockés les déchets secs (broyats de branchage, feuilles mortes). Il ne faut rien y déposer.

* les bio-déchets sont les déchets biodégradables solides des ménages qui comprennent : les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons.

LES ÉTAPES



Je vide dans mon bio-seau les bio-déchets préalablement coupés en morceaux. Plus les déchets seront fragmentés, plus leur décomposition sera rapide.



Je mets du broyat à chaque apport, cela évite que le compost s'asphyxie. En règle générale, 1 volume de broyat pour 1 volume de bio-déchets.



J'étale, je mélange et j'enfouis les matières pour apporter de l'oxygène, indispensable à la vie des micro-organismes, qui décomposent les déchets.

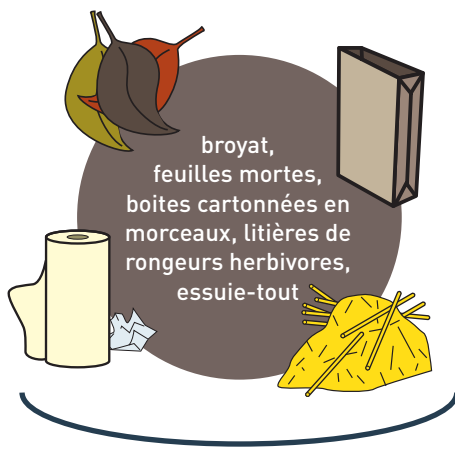
QUELLES MATIÈRES COMPOSTER ?

Principe à retenir : Equilibre entre les matières

Déchets verts humides
50%



Déchets bruns secs
50%



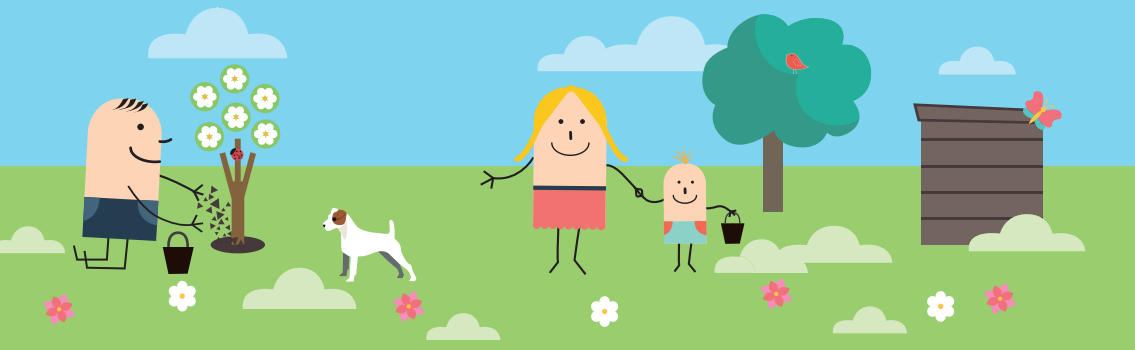
Remarque : Si des déchets bruns sont présents dans votre bio-seau, il faut diminuer la quantité de matière sèche apportée dans le composteur afin de respecter l'équilibre.

BIEN UTILISER LE COMPOST

Après 8-10 mois, le compost obtenu est mûr. Il peut être utilisé en mélange avec la terre pour le rempotage : Mélanger 1/3 de compost à la terre ou au terreau. Excellent fertilisant, le compost contribue à la vie du sol et à la bonne santé des plantes.

En paillage : cela consiste à recouvrir le sol avec de la matière organique et permet de :

- Fertiliser le sol,
- Limiter l'érosion et le développement des mauvaises herbes,
- En période froide, maintenir la chaleur dans le sol et limiter le gel,
- En période chaude, apporter de la fraîcheur et limiter les arrosages.



POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez vos référents composteur :

CONTACTEZ-NOUS

Versailles Grand Parc

6 avenue de Paris - CS 10922 - 78 009 Versailles Cedex

www.versaillesgrandparc.fr

N° Vert 0 800 284 524

APPEL GRATUIT DEPLUS UN POSTE FIXE



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

